

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 69-748/SG/FIN autorisant la à S.A.R.L. « Quincaillerie B. Moskos» à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, Boulaos, titre foncier n° 957.

n° 69-748/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
16 mai 1969

Numéro JO  
n° 12 du 10/06/1969

Date du numéro  
10 juin 1969

### TEXTE INTÉGRAL

La S.A.R.L. «Quincaillerie B. Moskos», société étrangère dont le siège est à Djibouti, rue d'Ethiopie, est autorisée à acquérir un immeuble, sis à Djibouti-Boulaos, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 957 au nom de la S.A.R.L. «Entreprise G. Prévitéra».